

France-Monde

POLITIQUE

# Logement social : les vertus de la contrainte

F.B.

---



*70 % de la population est éligible au logement social. Photo Julio PELAEZ*

**Ce n'est pas la fin des ghettos de pauvres (ni de riches), mais la mixité sociale a un peu progressé depuis que la loi oblige les communes à un minimum de logement social, constate une étude de France Stratégie.**

Certaines lois changent les choses, et il en est ainsi de la loi sur le logement social de 2000, dite loi SRU (comme Solidarité et renouvellement urbain). Elle instaure un pourcentage minimum obligatoire de logements sociaux (de 20 à 25 %) dans les communes, sous peine de sanctions.

Résultat : « La répartition des logements sociaux est plus homogène », conclut une étude de France Stratégie présentée mardi. Et la loi et son obligation seront prolongées (dans le cadre de la prochaine loi « 4D »), a annoncé la ministre du Logement Emmanuelle Wargon.

## • Les riches résistent

Les grandes tendances se lisent dans un « indice de ségrégation », ou de répartition entre les communes. Depuis le début des années 90, il diminue fortement pour la répartition des logements sociaux (de 61 % à 50 %). Celui-ci reste cependant plus élevé que l'indice de ségrégation des immigrés non-européens, qui baisse légèrement (de 36 % à 33 %). Quant à l'indice des cadres actifs, il est stable à 31 %.

D'où l'on conclut que la fameuse loi SRU a accompagné un mouvement déjà engagé. Et que les ghettos de riches résistent mieux que les ghettos de pauvres.

## • Du social, mais pour qui ?

Mais cette diffusion du parc social « ne s'est pas accompagnée d'une meilleure répartition des ménages modestes », note France Stratégie. À cela, une explication simple : les logements sociaux construits dans les quartiers modestes accueillent des ménages très modestes, qui parfois vivaient déjà dans le quartier ; en revanche, ceux construits dans les quartiers aisés sont attribués à la tranche supérieure des populations éligibles. Et quand on sait que 70 % de la population est éligible au logement social, on mesure l'écart de revenus entre le « haut » et le « bas » de ces éligibles.

« Les conditions d'attribution » des logements sociaux ont « autant d'importance que la construction », en conclut la ministre Emmanuelle Wargon. Elle laisse entendre des initiatives sur le sujet, ce qui ne manquera pas de faire réagir les maires, en première ligne dans le choix avec les bailleurs sociaux.

À noter enfin la mise en ligne d'un outil très intéressant, à la fois pour les habitants et les élus : le niveau de concentration des différentes catégories de population (âge, catégories socioprofessionnelles, nationalités...) dans chaque unité urbaine et même chaque quartier, et son évolution sur trente ans. À retrouver sur le site de France Stratégie, en tapant le mot-clé « ségrégation résidentielle ».

